



Nom du produit: **SZ-0050 Herbicide (PCP #34178)**
SPÉCIFICATION ID#: **50002749**

L'herbicide **SZ-0050** est considéré comme un mélange mécanique de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose l'herbicide **SZ-0050**:

Express® 50 SG MUP

PCP # **28176**

Date de la SDS: **10/28/2022**

SPÉCIFICATION #: **50000038**

Sulfentrazone 75 WG MUP

PCP # **33834**

Date de la SDS: **03/01/2022**

SPÉCIFICATION #: **50001751**

Veillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur :

FMC du Canada limitée
6755, chemin Mississauga, bureau 204
Mississauga (Ont.) L5N 7Y2
Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 03/17/2023

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-méthyl	Tribenuron-méthyl	101200-48-0	50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

- Conseils généraux : Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en position de réanimation.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Garder la personne tranquille.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
En cas de contact avec la peau
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
oxydes de soufre
Oxydes de carbone
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : solide, granules
- Couleur : brun pâle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Odeur : douce

pH : 8.4 - 9.4 (20 °C)
Concentration: 10 g/l
Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point d'éclair : non établi(e)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non hautement inflammable

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Masse volumique apparente : 640 kg/m³tassé

Solubilité
Solubilité dans l'eau : soluble

Température de décomposition : Non disponible pour ce mélange.

Viscosité
Viscosité, dynamique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Conditions à éviter : Formation de poussière
humidité
Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: méthode de la dose fixe
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
- Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui
- Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Cobaye
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Essai de maximisation
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin
LOAEL : 80 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.
Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0162 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l
Point final: Fronde
Durée d'exposition: 7 d
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

Composants:

Tribenuron-methyl:

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): > 320 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

- CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0208 mg/l
Durée d'exposition: 120 h

- CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 114 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d

- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
Remarques: Diététique

- DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm
Remarques: Diététique

- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact

- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Toxicité chronique pour le : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

milieu aquatique effets néfastes à long terme.

Persistence et dégradabilité**Composants:****Tribenuron-methyl:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %
Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Tribenuron-methyl:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.38

Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

Composants:**Tribenuron-methyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux.
Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribenuron-methyl)
Classe : 9
Risque subsidiaire : ENVIRONM.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Tribenuron-methyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribenuron-methyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Non en conformité avec les inventaires
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : Non en conformité avec les inventaires
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.
- METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE
- D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohydrate
- ENCS : Non en conformité avec les inventaires
- ISHL : Non en conformité avec les inventaires
- KECI : Non en conformité avec les inventaires
- PICCS : Non en conformité avec les inventaires
- IECSC : Non en conformité avec les inventaires
- NZIoC : Non en conformité avec les inventaires
- TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Sulfentrazone 75 WG MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001757

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement de produit 33834

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
All other countries: +1 651 / 632-6793 (Collect)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2B

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
 Date de la première parution: 02/16/2022

Sensibilisation des voies respiratoires : Sous-catégorie 1A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
 H320 Provoque une irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Ap-

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
 Date de la première parution: 02/16/2022

peler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sulfentrazone	Sulfentrazone	122836-35-5	$\geq 60 - < 80$ *
palygorskite	palygorskite	12174-11-7	$\geq 5 - < 10$ *
toluene	toluene	108-88-3	$\geq 1 - < 5$ *
1322-93-6	Donnée non disponible		$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 Retirez les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
 Date de la première parution: 02/16/2022

locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
palygorskite	12174-11-7	VEMP	1 fibres/cm ³	CA QC OEL
toluene	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm	CA QC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
 Date de la première parution: 02/16/2022

		188 mg/m ³	
	TWA	20 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
toluene	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
 Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	granules
Couleur	:	brun
Odeur	:	de moisi
pH	:	6.5 - 7.5
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	38 - 40 lb/scf
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	dispersable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2022
1.1	03/01/2022	50001757	Date de la première parution: 02/16/2022

selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,416 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4.13 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
Remarques: <** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC11_000000086 **>

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Évaluation : Irritation légère des yeux
BPL : oui
Remarques : <** Phrase language not available: [3F] CUST - 10000000009221 **>

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Sulfentrazone:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: Activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

toluene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat
Résultat: négatif

1322-93-6:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Mutagenécité: Essai de mutation inverse sur la salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Sulfentrazone:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 25 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOEL: 10 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.

toluene:

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: Effets tératogènes.
Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont été observés

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Composants:**Sulfentrazone:**

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

toluene:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Sulfentrazone:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 65.8 - 78.1 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90-days
Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOEL : 60 - 79.8 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90-days
Organes cibles : système hématopoïétique

toluene:

Espèce : Rat
NOAEL : 625 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Symptômes : effets sur le système nerveux central

Espèce : Rat
NOAEL : 0.098 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

Espèce : Rat
LOAEL : 2.261 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

1322-93-6:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

Composants:**Sulfentrazone:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

toluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Sulfentrazone:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 60.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 32.8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 0.042 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0288 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 5.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 mg/kg
-

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2022
1.1	03/01/2022	50001757	Date de la première parution: 02/16/2022

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 25 µg/abeille
Remarques: Oral(e)

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille
Remarques: Contact

palygorskite:**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

toluene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 3.78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia sp.): 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 134 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

1322-93-6:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 72 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version 1.1 Date de révision: 03/01/2022 Numéro de la FDS: 50001757 Date de dernière parution: 02/16/2022
Date de la première parution: 02/16/2022

Persistence et dégradabilité

Composants:

Sulfentrazone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 2.22 - 9.56 h

toluene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

1322-93-6:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non-adaptée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Sulfentrazone:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Donnée non disponible

toluene:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.73 (20 °C)

1322-93-6:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 2.6 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

Sulfentrazone:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2022
1.1	03/01/2022	50001757	Date de la première parution: 02/16/2022

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Sulfentrazone)
Classe : 9
Risque subsidiaire : ENVIRONM.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Sulfentrazone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2022
1.1	03/01/2022	50001757	Date de la première parution: 02/16/2022

	N.O.S. (Sulfentrazone)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : toluene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AICS : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2',4'-DICHLORO-5'-(4-DIFLUOROMETHYL-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL)METHANESULFONANILIDE

palygorskite

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2022
1.1	03/01/2022	50001757	Date de la première parution: 02/16/2022

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

Sulfentrazone 75 WG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2022
1.1	03/01/2022	50001757	Date de la première parution: 02/16/2022

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique